

Objet : Informations sur les certifications diplômes d'Etat travail social

Le 20 avril 2020,

Nous vous communiquons les orientations transmises ce jour par la DGCS à nos services concernant **les diplômes d'Etat du travail social toutes filières confondues, pré et post bac**, comme suit ci-dessous :

1/ Rappel de l'historique du contexte actuel de crise sanitaire d'une exceptionnelle gravité et de son impact :

Depuis le 16 mars 2020, tous les apprenants qui étaient dans les différents établissements de formation au travail social (EFTS) ont vu leurs cours suspendus et, pour beaucoup d'entre eux, leur stage annulé avec plusieurs conséquences :

- Une perturbation du déroulé pédagogique prévu, même si ce déroulé a été en partie compensé par la mise en place de dispositifs d'enseignement à distance.
- Une perturbation de la production de travaux écrits normalement attendus.
- Une impossibilité à organiser certaines épreuves certificatives, que ce soit au sein des établissements ou par nos services.

Ces difficultés se retrouvent dans tous les dispositifs de formation (BAC, BTS ...), quel que soit le secteur considéré.

2/ Orientations de la DGCS pour tous les diplômes travail social pré post bac délivrés au titre de l'année 2020 :

- **Annulation de toutes les épreuves terminales, écrites et orales, pour tous les diplômes délivrés au titre de l'année 2020.**
- En lieu et place des notes attendues suite aux épreuves terminales, **les propositions de notes seront fournies par les établissements, au vu des différentes évaluations conduites lors du parcours de formation des candidats.** Les notes obtenues pendant le confinement

ne sont pas prises en compte.

- Absence d'obligation pour les apprenants de rendre les productions écrites. Néanmoins, ces derniers seront incités, lorsque cela leur est possible, à rendre ces travaux directement à leur établissement de formation, afin de faciliter le suivi pédagogique par l'équipe pédagogique de l'établissement.
- Pas de valorisation spécifique de l'engagement au sein de la réserve sociale, puisque tous les étudiants n'étaient pas en situation de pouvoir s'engager. **En revanche, cet engagement pourra être signalé dans le dossier de l'étudiant et venir à l'appui de son étude par le jury.**

Malgré un calendrier de réunion des jurys variable selon les régions, il a été opté par la DGCS pour une même organisation générale des conditions de certification pour tous les élèves et étudiants, et ce, dans un souci d'égalité de traitement des candidats.

Concernant les diplômes de niveau 5 (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé, Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale, Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants, Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social) dont c'est la dernière session, **un rattrapage sera organisé au premier trimestre de la prochaine année scolaire, conformément aux engagements déjà pris.**

Dans les toutes prochaines semaines, le ministère communiquera les modifications de la réglementation des diplômes et des documents nationaux visant à faciliter le travail des jurys (dont notamment une fiche descriptive qui sera remplie par les EFTS pour décrire le processus d'attribution des notes).

Est également prévue la mise en place d'une foire aux questions (FAQ), régulièrement actualisée, pour préciser les dispositions précitées et en faciliter l'appropriation par l'ensemble des EFTS.